

La marque ci-contre peut varier de grandeur et de couleurs. Elle peut être reproduite par tous moyens et de toutes façons sur les articles eux-mêmes, sur tous emballages quelconques les contenant, ainsi que sur toutes enveloppes, étiquettes, tous papiers à lettres, de commerce, prospectus, factures, prix-courants, affiches, annonces, réclames, etc...

La Société déposante déclare qu'elle entend se réserver, par le présent dépôt, la propriété exclusive de l'ensemble de la marque ci-contre, aussi bien que de chacun des divers éléments qui la composent.

Greffes du Tribunal du Doubs

Dépôt du 23 août 1927 192, à 9 heure sous le N° 445 de la Société des Etablissements VERMOT-GAUD, dont le siège est à Morteau (DOUBS)

Représenté par M^r Arthur Robbe
Greffier d'audience au Tribunal du Doubs
ayant charge d'inscrire, de la marque
de fabrique
ci-contre

MONOBLOC ALUMINONICKEL

DESTINÉE à distinguer
tous articles de coutellerie.
(classe 42)

Signature du déposant : *Arthur Robbe*
Signature du Greffier : *Lucien*

Signature du déposant : *Arthur Robbe*
Signature du Greffier : *Lucien*

Formulaire de dépôt de la marque Monobloc Aluminonickel, 23 août 1927.

Référence du document reproduit :

- **Formulaire de dépôt de la marque Monobloc Aluminonickel, 23 août 1927**
Formulaire de dépôt de la marque Monobloc Aluminonickel, 23 août 1927
Archives départementales du Doubs, Besançon : 150 J 116

IVR43_20182500026NUC4A

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation